

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2022 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2022 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2022 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

SOMMAIRE

MISSION : Développement agricole et rural	7
Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	9
Équilibre du compte et recettes	12
Récapitulation des crédits et des emplois	14
PROGRAMME 775 : Développement et transfert en agriculture	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
<i>1 – Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences</i>	20
Présentation des crédits	22
Justification au premier euro	25
<i>Éléments transversaux au programme</i>	25
<i>Justification par action</i>	28
<i>01 – Développement et transfert</i>	28
<i>02 – Fonction support</i>	30
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	31
PROGRAMME 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture	33
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	34
Objectifs et indicateurs de performance	37
<i>1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale</i>	37
Présentation des crédits	40
Justification au premier euro	43
<i>Éléments transversaux au programme</i>	43
<i>Justification par action</i>	46
<i>01 – Recherche appliquée et innovation</i>	46
<i>02 – Fonction support</i>	49
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	51

MISSION
Développement agricole et rural

Présentation du compte

TEXTES CONSTITUTIFS

Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 52.

OBJET

Ce compte d'affectation spéciale retrace :

- en recettes : une fraction, égale à 100 %, du produit de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles prévue à l'article 302 bis MB du code général des impôts ;
- en dépenses : les opérations relatives au développement agricole et rural.

Bilan de la programmation pluriannuelle

■ BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission « Développement agricole et rural » (DAR) a pour objectif de favoriser et d'accompagner la transformation des systèmes agricoles ainsi que les transitions indispensables des filières et des territoires de manière à faire face aux défis sans précédent auxquels est confrontée l'agriculture. Il s'agit de renforcer la souveraineté alimentaire et la résilience de l'agriculture aux aléas économiques, aux changements climatiques et aux risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et en énergie, capables de stocker les gaz à effet de serre et favorables à la protection de la biodiversité.

Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR), dont le cadre stratégique a été renouvelé en 2021 (circulaire CAB/C2021-561). Le PNDAR 2014-2020 – prolongé en 2021 - visait à soutenir l'orientation de l'agriculture française vers la triple performance économique, environnementale et sociale, en développant des systèmes agroécologiques qui replacent l'agronomie et l'écologie au cœur des systèmes de production. La transition agroécologique est désormais engagée et le PNDAR a été un catalyseur essentiel de cette dynamique.

Le PNDAR 2022-2027 doit permettre d'intensifier et massifier la transition agroécologique en combinant création de valeur économique et environnementale. Il doit conforter ces avancées en visant la diffusion plus large des connaissances et des méthodes en agroécologie, la conception d'innovations de rupture et l'adoption massive par les agriculteurs des approches innovantes. Il doit ainsi permettre de fournir des solutions aux principaux défis posés à l'agriculture. Riche d'ambitions renouvelées, il est désormais articulé autour de neuf thèmes et enjeux prioritaires.

La structuration unique des acteurs de la recherche et du développement pour le secteur agricole en France est une chance pour l'agriculture et constitue un facteur de compétitivité et de performance durable pour les exploitations agricoles. Le maillage du territoire et des filières par les acteurs du développement agricole et rural, qui ont développé leur capacité de travail en mode partenarial, est un facteur important qui doit permettre de réussir la massification de l'adoption des pratiques agroécologiques. Le PNDAR conforte le continuum entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement. Il permet de renforcer les synergies au sein de cet écosystème d'acteurs et de les mobiliser vers une amélioration des performances globales du secteur agricole.

Les moyens du compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) permettent de traduire ces objectifs dans les orientations et actions des acteurs du développement agricole et rural à travers deux programmes budgétaires :

- le programme 775 pour le volet « développement et transfert en agriculture » : il vise à orienter les structures chargées du conseil et de l'accompagnement des agriculteurs vers le développement, la diffusion et la mise en œuvre de systèmes de production innovants et triplement performants (performance économique, environnementale et sociale), en insistant particulièrement sur la mise en œuvre des principes agroécologiques. Il mobilise principalement le réseau des chambres d'agriculture, les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR), les organismes de sélection animale (OS) et soutient l'émergence et l'animation de dynamiques collectives d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique de leur exploitation ;
- le programme 776 pour le volet « recherche appliquée et innovation en agriculture » : il a pour objectif d'orienter les structures chargées de la recherche appliquée en agriculture vers la conception et la mise à disposition d'innovations finalisées nécessaires à la transition agroécologique et à mener des projets visant à répondre aux problématiques liées aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR, en particulier contribuant à la reconception des systèmes agricoles classiques et/ou permettant la substitution d'intrants fossiles et de synthèse par des solutions fondées sur les principes de l'agroécologie . Il mobilise principalement le réseau des instituts techniques agricoles (ITA), en incitant les dynamiques inter-instituts, ainsi que l'ensemble des acteurs du continuum « recherche, enseignement et développement » dans le cadre de projets partenariaux.

La mission est mise en œuvre selon deux modalités principales :

- Des programmes pluriannuels, conduits en mode projet, qui permettent d'accompagner durablement et sur le moyen terme les transitions et l'évolution des pratiques. Ils assurent un rôle central dans la détection des innovations de terrain, la capitalisation de connaissances, la consolidation des compétences, ainsi que la mobilisation massive des savoirs issus des travaux de recherche.
- Des projets sélectionnés dans le cadre d'appels à projets nationaux, qui permettent d'explorer dans un pas de temps plus court prédéterminé, des sujets nouveaux afin de produire des connaissances, outils ou méthodes appliqués à l'agriculture, de stimuler l'innovation partagée entre réseaux d'acteurs et le renforcement des collaborations entre types d'acteurs et entre les différentes filières et territoires ruraux, et enfin de déployer les innovations en identifiant des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption par les agriculteurs.

En 2022, le CASDAR était doté d'un budget de 126 millions d'euros ouverts en LFI, auxquels se sont ajoutés des reports, à hauteur de 10,6 M€ en AE et de 98,4 M€ en CP (arrêté du 18 février 2022 portant report de crédits).

S'agissant des recettes, la recette effective du CASDAR au 31 décembre 2022 s'élève à 144,74 €, soit +18,74 M€ par rapport au plafond de dépenses défini en loi de finances initiale. Ces excédents de recette ont été ouverts à hauteur de 18,33 M€, par arrêté en date du 26 décembre 2022.

S'agissant des dépenses, l'exécution budgétaire 2022 du CASDAR est conforme à la programmation effectuée en début d'année, avec 99,14 % des AE ouvertes consommées, hors ouverture des excédents intervenue tardivement. La consommation en CP représente 63,06 % des crédits ouverts, en hausse par rapport à 2022. Ce niveau de consommation en CP s'explique par la pluriannualité des projets engagés et les échéanciers de paiement associés.

L'année 2022 a constitué la première année de mise en œuvre de la nouvelle programmation 2022-2027.

Cela s'est tout d'abord traduit par l'approbation des programmes-pluriannuels des instituts techniques agricoles, des chambres d'agriculture et des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR), conformément au cadre fixé par la nouvelle programmation, et la mise en œuvre de leur première tranche annuelle. Ces programmes ont été élaborés puis opérés en mode projet, selon une approche davantage tournée vers les résultats visés puis obtenus, et leur transfert vers les utilisateurs.

Sur les deux programmes, des projets dits « commissionnés » ont également été lancés, pour répondre à des enjeux et besoins prioritaires, face à des problématiques d'actualité ou des situations d'urgence. Il s'agit notamment sur le programme 776 d'un projet pour accompagner la filière colza dans la sortie du Phosmet (« Plan de sortie du Phosmet », doté de 2,5 M€) et d'un projet visant à identifier des solutions pour 24 situations d'impasses phytosanitaires rencontrées par la filière Fruits & Légumes (« Plan alternatives d'urgence phytosanitaire Fruits et Légumes », à hauteur de 2,49 €). Sur le programme 775, le PNDAR 2022 a permis la mise en place d'un nouvel appel à projets commissionné Inter-ONVAR sur les thématiques de l'installation-transmission des exploitations agricoles, de l'agriculture biologique et du changement climatique, pour un montant total de 1,5 M€

Dans le cadre de cette nouvelle programmation, le paysage des appels à projets a été simplifié, avec la mise en œuvre d'appels à projets nationaux révisés, désormais au nombre de trois et opérés par FranceAgriMer : « Connaissance », « Co-innovation » et « Démultiplication ». Au total, 155 projets ont été déposés sur ces appels à projets puis expertisés par les jurys. Le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire en a retenu 45 au regard de l'enveloppe disponible de 18,1 M€ sur 2022.

Enfin, une attention particulière a été portée à la mise en œuvre d'actions d'animation et de capitalisation transversale sur un ensemble de thématiques prioritaires, de manière à favoriser la coordination des travaux, à mesurer les avancées et à mobiliser l'ensemble des acteurs dans une logique de résultat.

En particulier, une première action d'animation transversale, sur l'un des 9 thèmes et enjeux prioritaires, a été lancée. Il a été décidé de la faire porter sur le thème particulièrement prégnant de l'accompagnement et l'adaptation des systèmes de production face aux aléas et au changement climatique, avec Chambres d'agriculture France comme chef

de file. L'objectif est d'élargir progressivement ce type d'animation transversale aux autres thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR.

■ BILAN DES RÉFORMES

De nouvelles orientations ont été définies pour le programme national de développement agricole et rural (PNDAR) pour la période 2022-2027 (Circulaire CAB/C2021-561). L'ambition générale du PNDAR sur cette période est d'intensifier et de massifier la transition agroécologique en combinant création de valeur économique et environnementale.

Les principales réformes associées ont été engagées et mises en œuvre :

- les priorités ont été recentrées sur un nombre volontairement réduit de neuf thèmes et enjeux prioritaires. L'intégralité des programmes et des projets ont été évalués et mis en œuvre en fonction de ces neuf thèmes et enjeux prioritaires, qui ont tous été investis ;
- les règles administratives et budgétaires ont été harmonisées, pour tous les types d'actions soutenues par le CASDAR, en veillant à préserver la capacité de toutes les organisations, y compris les plus petites, à participer à ces actions ;
- les modalités d'évaluation et de suivi des programmes pluriannuels ont été révisées, avec un renforcement du fonctionnement en mode projet et une approche davantage tournée sur les résultats visés puis obtenus ainsi que sur le transfert aux utilisateurs, avec un allègement des documents demandés a priori pour chaque tranche annuelle mais un regard plus exigeant a posteriori sur les livrables ;
- le paysage des appels à projets a été simplifié, pour en assurer une meilleure lisibilité et en diminuer les coûts de gestion, avec la mise en place de trois appels à projets nationaux et l'harmonisation de modalités de gestion de ces appels ;
- les approches transversales ont été facilitées, autour des priorités thématiques. Une première action d'animation transversale a été lancée sur le thème du changement climatique. D'autres suivront.
- un chantier a été lancé pour mieux mesurer l'impact des travaux conduits dans le cadre du PNDAR, en transposant la méthode ASIRPA (méthode basée sur l'analyse de l'impact sociétal et de la recherche) développée par l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) aux projets soutenus par le CASDAR. Plusieurs études de cas ont été conduites sur l'année 2022 et permettent d'objectiver et de mettre en évidence les impacts ex-post du soutien par le CASDAR.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

La mission a pour principaux objectifs :

- Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences ;
- Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale.

Développement agricole et rural

Mission

Équilibre du compte et recettes

Équilibre du compte et recettes

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
775 - Développement et transfert en agriculture		60 480 000 61 855 213	60 480 000 62 536 503	
776 - Recherche appliquée et innovation en agriculture		65 520 000 70 877 500	65 520 000 78 964 769	
Total et solde	126 000 000 144 741 807	126 000 000 132 732 712	126 000 000 141 501 272	+3 240 535
Solde cumulé du compte depuis sa création				+121 087 813

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

Le solde comptable au 31/12/2022 s'élève à 121 087 813 €, en hausse contenue par rapport à 2021 (+3 240 535 € alors que la hausse était de +24 645 639 entre 2020 et 2021), témoignant des efforts réalisés pour limiter son augmentation et rattraper le retard dans les décaissements, induit en particulier par les avenants de prolongation accordés dans le cadre de la crise Covid.

RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 - Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles	126 000 000	144 741 807	+18 741 807
03 - Recettes diverses ou accidentelles			
Total	126 000 000	144 741 807	+18 741 807

Compte tenu du compte prévisionnel de l'agriculture pour 2021 publié par l'INSEE et au regard du rythme d'encaissement, le ministère avait prévu que la recette dépasserait le plafond de la LFI (126 M€). La recette 2022 s'est établie à 144 741 807 € soit un excédent de +18 741 807 €.

Les excédents à hauteur de 18 327 977 € ont été ouverts, par arrêté du 26 décembre 2022, sur les programmes 775 et 776 pour un montant respectif de 3 950 000 € et de 14 377 977 €.

Cependant, ces crédits supplémentaires n'ont pas pu être engagés avant la fin de gestion 2022 compte tenu de leur date de mise tardive à disposition. Ils seront engagés en 2023 pour financer des projets qui répondent aux thématiques prioritaires du PNDAR.

Développement agricole et rural

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2022 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2022 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
775 – Développement et transfert en agriculture			
Prévision	67 477 618	89 816 182	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	60 480 000	60 480 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	6 997 618	29 336 182	
Exécution	61 855 213	62 536 503	
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture			
Prévision	87 489 402	152 908 774	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	65 520 000	65 520 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	21 969 402	87 388 774	
Exécution	70 877 500	78 964 769	
Total Prévision	154 967 020	242 724 956	
Total Exécution	132 732 712	141 501 272	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2021	2022	2021	2022
775 – Développement et transfert en agriculture	60 065 400 58 656 007	60 480 000 61 855 213	60 065 400 57 898 076	60 480 000 62 536 503
01 – Développement et transfert	59 990 400 58 601 687	60 400 000 61 666 559	59 990 400 57 843 871	60 400 000 62 445 849
02 – Fonction support	75 000 54 320	80 000 188 654	75 000 54 205	80 000 90 654
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	65 934 600 67 744 568	65 520 000 70 877 500	65 934 600 55 818 558	65 520 000 78 964 769
01 – Recherche appliquée et innovation	65 634 600 67 478 898	65 020 000 70 788 442	65 634 600 55 716 489	65 020 000 78 751 433
02 – Fonction support	300 000 265 670	500 000 89 058	300 000 102 070	500 000 213 336

Développement agricole et rural

Mission Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2021	2022	2021	2022
775 – Développement et transfert en agriculture	60 065 400 58 656 007	60 480 000 61 855 213	60 065 400 57 898 076	60 480 000 62 536 503
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	75 000 0	80 000 0	75 000 0	80 000 0
Titre 6. Dépenses d'intervention	59 990 400 58 656 007	60 400 000 61 855 213	59 990 400 57 898 076	60 400 000 62 536 503
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	65 934 600 67 744 568	65 520 000 70 877 500	65 934 600 55 818 558	65 520 000 78 964 769
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	3 350 000 195 359	500 000 38 752	3 350 000 236 392	500 000 456 240
Titre 6. Dépenses d'intervention	62 584 600 67 549 209	65 020 000 70 838 748	62 584 600 55 582 166	65 020 000 78 508 529
Total	126 000 000 126 400 574	126 000 000 132 732 712	126 000 000 113 716 634	126 000 000 141 501 272
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	3 425 000 195 359	580 000 38 752	3 425 000 236 392	580 000 456 240
Titre 6. Dépenses d'intervention	122 575 000 126 205 216	125 420 000 132 693 960	122 575 000 113 480 242	125 420 000 141 045 033

PROGRAMME 775
Développement et transfert en agriculture

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Philippe DUCLAUD

Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Précisions sur le changement de responsable du programme

Monsieur Philippe DUCLAUD, directeur général adjoint, puis directeur général par intérim a été nommé directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises le 24 novembre 2022. Il remplace Madame Valérie MÉTRICH-HECQUET.

Le présent programme est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu à l'article L. 820-1 du code rural et de la pêche maritime. Conduites par les structures en charge du conseil aux agriculteurs, Ces actions visent à assurer la diffusion, auprès des agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés par les Instituts et centres techniques agricoles.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) mène en ce sens une politique d'orientation et de soutien des structures chargées du conseil et de l'appui technique aux agriculteurs : les instituts et centres techniques agricoles (soutenus par le programme 776), les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles (La Coopération Agricole-LCA), les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage et certains organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) soutenus par le programme 775.

Le programme 775, est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). Les orientations de la nouvelle programmation 2022-2027 du PNDAR ont été validés par le Cabinet le 19/07/2021 (cf. Circulaire CAB/C2021-561).

L'orientation stratégique essentielle du PNDAR 2022-2027 est de « contribuer à la souveraineté alimentaire et à la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agro-écologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients 1 ».

L'objectif est de faire évoluer les systèmes de production agricoles en utilisant les services écosystémiques, de manière à rendre les exploitations moins dépendantes des intrants et de l'énergie, donc plus résilientes et plus compétitives à terme, tout en valorisant les aménités positives de l'agriculture pour l'environnement. L'enjeu, en s'appuyant sur l'agronomie, est d'améliorer les résultats techniques et économiques des exploitations tout en améliorant leur performance environnementale et en limitant la pression sur les ressources naturelles.

L'objectif stratégique du programme 775 pour la programmation 2022-2027 est d'« Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobre en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences. »

À cet objectif sont associés deux indicateurs de résultats du programme 775 :

- « Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits annuellement dans la base de donnée RD-Agri, par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) »;
- « Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Objectifs et indicateurs de performance

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE	Nb	Non connu	4 300	4 400	5 978	6 500

Commentaires techniques

Mode de calcul : nombre de documents déposés par les bénéficiaires du programme 775 constatés sur la base de donnée RD-Agri en fin d'année N

Sources des données : La base de données RD-Agri est gérée par l'ACTA . Le MAsA demandera à la fin de chaque année civile à l'ACTA de lui fournir la donnée « nombre de documents déposés par les chambres d'agriculture, les ONVAR et les GIEE sur le site RD-Agri au 31 décembre ».

INDICATEUR

1.2 – Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)	Nb	Non connu	30 600	23 000	25 370	28 000

Commentaires techniques

Mode de calcul : nombre d'agriculteurs adhérents à un nouveau groupe en transition agro-écologique au cours de l'année N = somme des agriculteurs adhérents à un nouveau groupe en transition de toutes les régions de France.

Sources des données : Les DRAAF labellisent chaque année les nouveaux GIEE et groupes émergents et connaissent le nombre d'adhérents à chaque groupe. Le MAA demandera à la fin de chaque année civile à chaque DRAAF de lui fournir la donnée « Nombre d'agriculteurs impliqués dans de nouveaux groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000) au cours de l'année au 31 décembre ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur « nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits annuellement dans la base de données RD-Agri, par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE » passe de plus de 4000 documents fin 2020 à près de 6 000 fin 2022, ce qui traduit une augmentation de la performance qui dépasse largement l'objectif cible du PAP 2022 (4 400).

Cette augmentation sans précédent du nombre de documents déposés sur RD-Agri est le résultat de la campagne menée par les services du MASA afin de sensibiliser les bénéficiaires du programme 775 à déposer leurs livrables sur RD-Agri. Des documents produits avant 2020 ont ainsi été déposés en 2021 sur RD-Agri.

Pour tenir compte de ce « rattrapage » la cible à atteindre fin 2023 est révisée à 6 500 documents.

Le nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000) passe de 19 000 agriculteurs fin 2020 à plus de 25 000 fin 2022 ce qui traduit une augmentation de la performance du programme et dépasse largement l'objectif cible du PAP 2022 (23 000).

Cette augmentation du nombre d'agriculteurs en transition agro-écologique est le résultat des travaux menés par les bénéficiaires du programme 775 (Chambres d'agriculture et ONVAR) et des services déconcentrés du MASA (DRAAF/DAAF).

Après deux années de suivi de cet indicateur, nous pouvons mieux estimer sa croissance annuelle moyenne (+3 000) et réviser la cible à atteindre fin 2023 à plus de 28 000 agriculteurs.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Développement et transfert		60 400 000 61 666 559	60 400 000 61 666 559	60 400 000
02 – Fonction support	80 000	188 654	80 000 188 654	80 000
Total des AE prévues en LFI	80 000	60 400 000	60 480 000	60 480 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+6 997 618 (hors titre 2)	+6 997 618	
Total des AE ouvertes		67 477 618 (hors titre 2)	67 477 618	
Total des AE consommées	0	61 855 213	61 855 213	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Développement et transfert		60 400 000 62 445 849	60 400 000 62 445 849	60 400 000
02 – Fonction support	80 000	90 654	80 000 90 654	80 000
Total des CP prévus en LFI	80 000	60 400 000	60 480 000	60 480 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+29 336 182 (hors titre 2)	+29 336 182	
Total des CP ouverts		89 816 182 (hors titre 2)	89 816 182	
Total des CP consommés	0	62 536 503	62 536 503	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement et transfert		59 990 400 58 601 687	59 990 400	59 990 400 58 601 687
02 – Fonction support	75 000	54 320	75 000	75 000 54 320
Total des AE prévues en LFI	75 000	59 990 400	60 065 400	60 065 400
Total des AE consommées	0	58 656 007		58 656 007

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement et transfert		59 990 400 57 843 871	59 990 400	59 990 400 57 843 871
02 – Fonction support	75 000	54 205	75 000	75 000 54 205
Total des CP prévus en LFI	75 000	59 990 400	60 065 400	60 065 400
Total des CP consommés	0	57 898 076		57 898 076

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	80 000	0	0	80 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	80 000	0	0	80 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	58 656 007	60 400 000	61 855 213	57 898 076	60 400 000	62 536 503
Transferts aux entreprises	46 506 628	0	48 906 915	45 275 582	0	50 775 106
Transferts aux autres collectivités	12 149 378	60 400 000	12 948 298	12 622 494	60 400 000	11 761 397
Total hors FdC et AdP		60 480 000			60 480 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+6 997 618			+29 336 182	
Total*	58 656 007	67 477 618	61 855 213	57 898 076	89 816 182	62 536 503

* y.c. FdC et AdP

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS**ARRÊTÉS D'OUVERTURE DE CRÉDITS (ARTICLE 21)**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/12/2022		3 950 000		3 950 000				
Total		3 950 000		3 950 000				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022		3 047 618		25 386 182				
Total		3 047 618		25 386 182				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		6 997 618		29 336 182				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Développement et transfert		60 400 000 61 666 559	60 400 000 61 666 559		60 400 000 62 445 849	60 400 000 62 445 849
02 – Fonction support		80 000 188 654	80 000 188 654		80 000 90 654	80 000 90 654
Total des crédits prévus en LFI *	0	60 480 000	60 480 000	0	60 480 000	60 480 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+6 997 618	+6 997 618		+29 336 182	+29 336 182
Total des crédits ouverts	0	67 477 618	67 477 618	0	89 816 182	89 816 182
Total des crédits consommés	0	61 855 213	61 855 213	0	62 536 503	62 536 503
Crédits ouverts - crédits consommés		+5 622 405	+5 622 405		+27 279 679	+27 279 679

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	60 480 000	60 480 000	0	60 480 000	60 480 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	60 480 000	60 480 000	0	60 480 000	60 480 000

Les crédits de la LFI 2022 (60 480 000 € en AE et en CP) ont été impactés, en gestion, par les mouvements suivants :

- reports de crédits 2021 sur 2022 pour 3,05 M€ en AE et 25,39 M€ en CP ;
- ouverture de 3,95 M€ d'excédents de recettes (arrêté du 26 décembre 2022)

Ainsi, les ressources disponibles en 2022 pour le programme 775 ont été de 67 477 618 € en AE et de 89 816 182 € en CP.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 67 477 618	CP ouverts en 2022 * (P1) 89 816 182
AE engagées en 2022 (E2) 61 855 213	CP consommés en 2022 (P2) 62 536 503
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) -7 655 961
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 5 622 405	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 70 192 464

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 22 511 739				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 22 511 739	-	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) -7 655 961	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 30 167 699
AE engagées en 2022 (E2) 61 855 213	-	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 70 192 464	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) -8 337 251
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 21 830 448
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 18 875 208
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 2 955 240

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer du programme 775 au 31/12/2022 est de 21 830 448 €.

La part relevant d'appels à projets est de 8 118 009,45 € soit 37,2 %.

Le reste relève des programmes annuels qui sont payés en année n+1 au vu d'un compte rendu de réalisation du programme de l'année n, d'actions d'accompagnement et de la fonction support du programme 775.

DISPOSITIFS	Année théorique de solde	Total des restes à payer au 31/12/2022
77501000001		21 790 448,10 €
chambres d'agriculture 2020,2021 et 2022		8 426 463,82 €
ONVAR 2021 et 2022		1 705 462,88 €
FAM génétique 2020 et 2021		3 195 285,90 €
FAM assistance technique 2020		515 823,12 €
AAP glyphosate (FAM)		1 260 000,00 €
Action d'accompagnement CAPAM		73 787,00 €
Action d'accompagnement APCA - ATT AF (2020)		3 584,00 €
Action d'accompagnement APCA - ATT AF (2021)		37 500,00 €
MCAE 2014		27 355,05 €
AAP REFLEX 2022 CdAF (ex APCA)		543 865,28 €
AAP REFLEX 2021 (APCA)		939 078,00 €
AAP REFLEX 2020 (APCA)		1 133 112,62 €
Action d'accompagnement fléchée génétique animale : IDELE		203 000,00 €
AAP inter-ONVAR 2022		1 493 719,50 €
AAP ARPIDA 2019		987 500,00 €
AAP ARPIDA 2018		1 049 547,25 €
AAP ARPIDA 2017		195 363,68 €
		- €
77502000002		40 000,00 €
FONCTION SUPPORT		40 000,00 €
	Total général	21 830 448,10 €

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Développement et transfert**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Développement et transfert		60 400 000	60 400 000		60 400 000	60 400 000
		61 666 559	61 666 559		62 445 849	62 445 849

En 2022, les crédits du programme 775 ont financé les mesures ci-dessous :

- programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de Chambre d'agriculture France (ex assemblée permanente des chambres d'agriculture - APCA), les chambres d'agriculture doivent assurer le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agro-écologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture associent les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région.
- programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR); les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) sélectionnés par un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes dans les exploitations agricoles ;
- programme tendant à favoriser le progrès génétique animal mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;
- appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;
- appels à projets nationaux (REFLEX et Inter-ONVAR), dans un souci de transversalité et de décloisonnement des réseaux les différents bénéficiaires du CASDAR sont mobilisés afin de répondre collectivement à ces appels à projets ;
- une action commissionnée en faveur de la génétique animale.

L'année 2022 a constitué la première année de mise en œuvre de la nouvelle programmation du PNDAR 2022-2027, qui a entraîné un renouvellement quasi complet des dispositifs (nouveaux programmes pluriannuels, nouveaux AAP nationaux).

Pour l'exercice 2022, la consommation effective en AE est de 61 666 559 €.

Les ressources disponibles en 2022 sur l'action 1 ont été de 63 447 619 € en AE et de 85 786 182 € en CP (auxquelles il faut ajouter l'ouverture tardive de 3,95 M€ d'excédent de recette (arrêté du 26 décembre 2022)).

Tous les programmes prévus ont pu être engagés en 2022 :

- les programmes des chambres d'agriculture (38,60 M€) ;
- les programmes mis en œuvre par les ONVAR (7,72 M€) ;
- le programme d'appui à la génétique animale (8 M€).

Les appels à projets ont été engagés à hauteur de :

- 0,77 M€ pour Reflex (pour une ouverture de 1,8 M€) ;
- 5,5 M€ pour l'animation des GIEE déléguée aux DRAAF/DAAF.

Des actions d'accompagnement ont été engagées :

- Génétique animale : 0,29 M€ ;
- Projet inter-ONVAR sur l'installation-transmission, agriculture biologique, changement climatique : 1,53 M€.

La sous-exécution du programme 775 est de l'ordre de 1,09 M€ en AE et 23,33 M€ en CP soit un taux de consommation respectif de 98,28 % et de 72,83 % des crédits mis à disposition. Ces reliquats ont été intégrés à la demande de report sur 2023.

En AE, les écarts dans l'exécution concernent l'appel à projets REFLEX pour lequel le jury n'a déclaré lauréats que quelques projets pour un montant de subvention de 0,77 M€ alors que les crédits disponibles atteignaient 1,8 M€. A l'inverse, l'appel à projet inter-ONVAR programmé pour un montant de 1,2 M€ a finalement mobilisé 1,5 M€. Une action d'accompagnement programmée pour un montant de 0,3 M€ n'a pas été déposée par Chambres d'agriculture France (Ex-APCA).

En CP, la part relevant d'appels à projets est de 8 118 009,45 € (soit 37,2 %). Le reste relève des programmes annuels qui sont payés en année N+1.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	60 400 000	61 666 559	60 400 000	62 445 849
Transferts aux entreprises		48 906 915		50 775 106
Transferts aux autres collectivités	60 400 000	12 759 644	60 400 000	11 670 743
Total	60 400 000	61 666 559	60 400 000	62 445 849

Les crédits de l'action 1 : « développement et transfert » ont financé principalement en AE, à hauteur de :

- 38,60 M€ les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et de leur tête de réseau Chambres d'Agriculture France ;
- 7,72 M€, les programmes pluriannuels des ONVAR ;
- 8 M€ le programme d'appui à la génétique animale ;
- 5,5 M€ l'appel à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE ;
- 0,77 M€ pour l'appel à projets en faveur de la cohérence des actions de développement du réseau (REFLEX), pour une ouverture de 1,8 M€ ;
- 1,53 M€ pour l'appel à projet inter-ONVAR sur les thématiques de l'installation-transmission, l'agriculture biologique, la lutte contre le changement climatique ;
- 0,29 M€ pour une action commissionnée en faveur de la génétique animale.

Développement et transfert en agriculture

Programme n° 775 | Justification au premier euro

ACTION**02 – Fonction support**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Fonction support		80 000 188 654	80 000 188 654		80 000 90 654	80 000 90 654

Les crédits de cette sous-action financent habituellement les actions supports du programme 775 comme les frais de fonctionnement (déplacements, réunions, jurys, stages, formations) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluation externe...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	80 000		80 000	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	80 000		80 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention		188 654		90 654
Transferts aux autres collectivités		188 654		90 654
Total	80 000	188 654	80 000	90 654

Il est à noter que la part de la fonctions support sur les crédits du programme est très faible : 0,1 % des crédits.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	39 357 409	38 943 286	39 000 000	39 000 000	41 431 704	41 546 945
Transferts	39 357 409	38 943 286	39 000 000	39 000 000	41 431 704	41 546 945
FranceAgriMer (P149)	10 027 802	8 151 513	8 000 000	8 000 000	7 922 636	8 759 707
Transferts	10 027 802	8 151 513	8 000 000	8 000 000	7 922 636	8 759 707
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)		1 205				
Subventions pour charges de service public						
Transferts		1 205				
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)		58 595			-1 787	23 618
Transferts		58 595			-1 787	23 618
Total	49 385 211	47 154 599	47 000 000	47 000 000	49 352 553	50 330 270
Total des subventions pour charges de service public						
Total des transferts	49 385 211	47 154 599	47 000 000	47 000 000	49 352 553	50 330 270

Les crédits du programme 775 ont été engagés auprès des opérateurs dans le cadre suivant :

- **Agence de Services et de Paiement** pour la mise en œuvre :

- des programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture pour un montant de 36,047 M€. Les chambres d'agriculture assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agro-écologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture incluent depuis 2015 des Projets pilotes régionaux (PPR) cohérents avec le Plan Régional de l'Agriculture Durable et associant les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région. Ces PPR sont pilotés par les DRAAF, en lien étroit avec les Régions et en concertation avec l'ensemble des bénéficiaires du CASDAR ;

- des appels à projets régionaux portés par les DRAAF et DAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour un montant de 5,5 M€, en augmentation de 500 k€ par rapport à 2021.

- **FranceAgriMer** pour la mise en œuvre :

- du programme « Génétique Animale » tendant à favoriser le progrès génétique animal par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage pour un montant de 8,469 M€ ;

- du programme commissionné génétique animale en faveur d'actions d'accompagnement relatives à la refonte du système de diffusion des valeurs génétiques des ruminants pour un montant de 0,29 M€.

PROGRAMME 776
Recherche appliquée et innovation en agriculture

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Benoît BONAIME

Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », piloté par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), vise à accompagner la conception des systèmes agricoles vers l'agroécologie en orientant l'action des acteurs de la recherche appliquée, et en renforçant le continuum entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement pour produire et diffuser des connaissances et outils actionnables par les agriculteurs.

Il contribue à mettre en œuvre à grande échelle une transformation agro-écologique des systèmes agricoles associée à des transitions au niveau des filières et des territoires en s'appuyant sur des connaissances et des innovations éprouvées et adaptées aux différents contextes locaux et à leurs évolutions. Dans ce cadre, il soutient leur conception, leur mise à disposition et leur adoption par les agriculteurs, en mobilisant de manière coordonnée les acteurs de la recherche, de l'enseignement et du développement agricole, en cohérence avec les orientations définies dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). Il constitue en cela un instrument fondamental de l'intensification et de la massification de la transition agro-écologique.

Le nouveau PNDAR a inscrit le financement d'actions structurantes sur la période 2022-2027 avec pour objectif d'accompagner durablement l'émergence, la diffusion et l'adoption des innovations. C'est l'objet du soutien apporté par le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » aux programmes pluriannuels des instituts techniques agricoles (ITA). Ces structures sont qualifiées par le ministère chargé de l'agriculture pour leur capacité à mobiliser des compétences au service des différentes filières et développer des activités de recherche appliquée d'intérêt général permettant d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles dans une perspective de transition agro-écologique.

L'année 2022 a été marquée par une nouvelle vague de qualification des ITA, les qualifications en cours prenant fin au 31 décembre 2022. Dans ce cadre, 19 demandes ont été déposées, dont deux nouvelles demandes et 17 demandes de renouvellement de la qualification. Après avis du Comité d'Orientation Scientifique et Technique (COST) de l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et en application de l'article D. 823-2 du code rural et de la pêche maritime (CRPM), la qualification a été accordée à 18 instituts techniques agricoles pour une période de 5 ans (arrêté du 22 décembre 2022). La qualification d'institut technique agricole et de structure nationale de coordination de l'ACTA a également été renouvelée par arrêté en date du 22 décembre 2022, après instruction de la demande par le ministère et avec l'appui d'experts nommés à cette fin.

En 2022, des travaux exploratoires d'évaluation de l'impact des programmes et projets portés par le programme 776 et le CASDAR se sont conclus, réalisés par l'ACTA avec l'appui de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). Les conclusions de ces études mettent en évidence le rôle indispensable des actions et innovations financées dans une série de transformations observées sur les territoires d'études. A titre d'exemple, sur la contribution du CASDAR à la lutte contre le dépérissement de la lavande et du lavandin en Provence, l'étude a conclu que ce soutien non substituable au développement de solutions de lutte limitant le dépérissement a notamment contribué à accroître la production et le chiffre d'affaires de la filière et à préserver des emplois du secteur dont ceux de plus de 1 750 chefs d'exploitation.

Le financement apporté à des projets par le programme 776 vise à constituer un effet levier et à assurer une émulation et une mobilisation de l'ensemble des acteurs du continuum entre recherche, enseignement et développement pour élargir le spectre des innovations, favoriser les collaborations entre ces organismes et les acteurs économiques et ainsi accélérer l'adoption de ces nouvelles connaissances sur le terrain.

Dans ce cadre, le programme 776 a financé en 2022 des actions de recherche appliquée qui peuvent être répartis selon 4 modalités : les programmes pluriannuels mis en œuvre par les ITA (64 % des financements programmés pour 2022), des appels à projets (28 %), des projets commissionnés sur des problématiques d'actualité ou des situations d'urgence (7 %) et des actions transversales qui permettent de mutualiser des travaux sur des thématiques prioritaires d'intérêt commun au sein du réseau des ITA (moins de 1 %).

La première tranche du financement des programmes pluriannuels des ITA et inter-instituts s'est élevée à 46,7 M€ en 2022. Ce mode de financement concerne des actions de recherche appliquée structurantes à moyen et long termes développées par les ITA. L'instruction de ces programmes par la DGER a permis de s'assurer de leur conformité avec les nouvelles orientations et priorités thématiques du PNDAR. Il en ressort que l'intégralité des 9 thèmes prioritaires sont bien investis par les ITA.

Trois appels à projet pour l'obtention de financements pluriannuels de 3 à 4 ans ont été lancés en 2022 pour un montant total de 18,1 M€. Le paysage des appels à projets a été simplifié avec la mise en place d'un nombre limité d'appels (« Connaissance », « Co-innovation » et « Démultiplication ») et avec des modalités administratives et financières communes afin d'assurer leur lisibilité vis-à-vis des acteurs du développement agricole et rural et d'en diminuer les coûts de gestion. L'instruction, avec l'organisation de jury indépendants composés d'experts, a été déléguée par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire à FranceAgriMer.

Les projets déposés devaient répondre obligatoirement aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR et en premier lieu à une échelle nationale. L'évaluation des projets a été réalisée par des jurys scientifiques et techniques spécifiques et la désignation finale des lauréats par le ministère chargé de l'agriculture sur la base de cette évaluation.

Les programmes annuels et les appels à projets sont complétés par un dispositif de projets commissionnés ayant pour objectif de répondre de manière réactive à des problématiques d'actualité ou des situations d'urgence, à hauteur de 5 M€ en 2022 :

- le « Plan de sortie du Phosmet » qui vise à coordonner l'ensemble des acteurs et des projets de R&D de façon à aboutir, dans les délais fixés par le plan d'action associé, à des stratégies opérationnelles de lutte alternatives au phosmet pour la protection phytosanitaire du colza. Ce plan comporte une action d'animation de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan, co-portée par INRAE et Terres Inovia, et un appel à projet spécifique opéré par FranceAgriMer, pour un total de 2,5 M€.
- le « Plan alternatives d'urgence phytosanitaire Fruits et Légumes », mis en œuvre par le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL), qui consiste à expérimenter 24 solutions alternatives pour la protection phytosanitaire des fruits et légumes dans un contexte de retrait de substances actives. Le financement est de 2,49 M€.

Enfin, le programme 776 a également financé des actions transversales d'animation, et pour mieux coordonner et mutualiser les travaux sur certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun aux réseaux des ITA, des chambres d'agriculture, des ONVAR. L'objectif est d'assurer, à terme, une animation des neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR, une capitalisation des connaissances produites, leur consolidation pour une mise en œuvre concrète sur le terrain et enfin de renforcer l'évaluation des résultats des programmes et des projets.

Une première animation transversale a été conçue et engagée en 2022 sur la thématique prioritaire « Accompagner l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique, en s'appuyant notamment sur une gestion économe et efficiente de l'eau ». Ce type d'animation a vocation à être amplifié et élargi aux autres thèmes prioritaires en cours de programmation.

L'effet levier constitué par le financement du programme 776 vise également à décrocher des financements européens. En 2022, les ITA ont développé leur participation au programme cadre « Horizon Europe », en particulier dans le cadre de projets multi-acteurs. Les résultats du réseau des ITA sur les appels à projets Horizon Europe du Cluster 6 sont une nouvelle fois très satisfaisants, avec un taux de succès de 34 % supérieur à l'ambition visée de 30 %, témoignant de l'intérêt et de la qualité des projets déposés.

La crise sanitaire avait conduit le MASA à adapter le traitement des dossiers « CASDAR » avec un mode de gestion dématérialisé. Au regard de l'efficacité du dispositif, ce traitement est désormais intégré à la procédure régulière de gestion.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale

INDICATEUR 1.1 : Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

INDICATEUR 1.2 : Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

INDICATEUR 1.3 : Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale

INDICATEUR

1.1 – Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de succès du réseau ACTA-ITA dans le cadre du Programme cadre recherche & développement au niveau de l'Union européenne	%	Non connu	58	30	34	30
Subvention prévisionnelle UE attribuée à des membres du réseau ACTA-ITA dans le cadre de ces projets.	M€	Non connu	8,43	3,5	5,86	4

Commentaires techniques

Les données relatives aux deux sous-indicateurs sont fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le taux de succès du réseau ACTA-ITA rapporte le nombre annuel de projets lauréats dans le cadre des appels à projets relevant des clusters dont l'ACTA et/ou les ITA sont partenaires au nombre de projets déposés.

La subvention prévisionnelle indique la valeur absolue de la somme des subventions prévisionnelles attribuées.

INDICATEUR

1.2 – Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre total d'articles publiés par le réseau des ITA et l'ACTA	Nb	Non connu	11 675	12 000	8 380	13 000

Commentaires techniques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

L'indicateur somme le nombre d'articles publiés chaque année dans la presse nationale, dans des revues à comité de lecture, sur les sites web des ITA, le nombre de publications et posters dans les actes de colloques et le nombre de livres et brochures publiés.

La méthode de calcul de cet indicateur a été revue avec la nouvelle programmation 2022-2027 : un important travail d'harmonisation a été conduit entre les instituts techniques pour redéfinir les indicateurs et affiner leur définition. Les indicateurs relatifs à la presse papier et numérique ont été modifiés pour ne mesurer que les articles suffisamment détaillés pour permettre une réelle diffusion des résultats et références acquises dans le réseau

INDICATEUR

1.3 – Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de participants à des journées techniques ou formations organisées par l'ACTA ou les ITA	Nb	Non connu	98 000	70 000	75 000	100 000
Nombre de visites sur les sites internet animés par l'ACTA ou les ITA	Nb	Non connu	10 000 000	9 000 000	5 000 000	13 000 000

Commentaires techniques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le sous-indicateur 1 correspond à la somme du nombre annuel de participants à des journées techniques, colloques et visites d'essai ou formations organisés par les ITA.

Le sous-indicateur 2 correspond au nombre annuel de sessions sur les sites internet et sur les webinaires et chaînes vidéos. Son mode de calcul a été revu pour être plus précis et coïncider avec les outils de mesure utilisés, du type Google Analytics ou autre. En ne mesurant plus que les sessions enregistrées, il élimine les connexions réalisées par des robots et qui n'aboutissent pas.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Il est particulièrement important que les acteurs de la recherche appliquée et du développement agricole s'inscrivent dans des dynamiques européennes, de manière à construire des collaborations avec leurs homologues des autres états membres, à partager des approches et des connaissances et à inscrire leur action dans le cadre des stratégies européennes de transformation des systèmes agricoles et alimentaires.

La diffusion des travaux et de leurs résultats auprès des agriculteurs, des conseillers agricoles et autres techniciens constitue un également un enjeu majeur pour rendre concrètes les innovations financées avec l'appui du programme 776.

Indicateur 1.1 « Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen » :

Les résultats des appels à projets Horizon Europe 2022 du Cluster 6 restent très positifs pour le réseau ACTA. Il faut cependant toujours considérer la variabilité intra-annuelle des résultats issus des appels à projets du Programme Cadre de Recherche et d'Innovation européen dans la projection des résultats sur les années à venir.

Les ITA participent à 13 projets financés : 2 sur la destination « Farm to Fork », 1 sur la destination « Climat », 5 sur la destination « Gouvernance », 1 sur la destination « CIRC-BIO », 1 sur la destination « Biodiversité », 1 sur la Destination « Communauté », 1 sur la Mission « Sol » et 1 sur le programme Digital Europe.

À noter une coordination portée par l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) : un réseau thématique européen qui vise à améliorer la résilience des exploitations équinées et regroupant 15 partenaires de 9 pays. Le taux de succès des coordinations est de 33 %.

Les financements décrochés par 10 ITA sur cette vague d'appels à projets s'élèvent à 5,86 M€ pour un taux de succès de 34 %. Le taux de succès et les montants mobilisés sont toujours très satisfaisants et nettement supérieurs à la cible et aux financements mobilisés sur la programmation précédente Horizon 2020, malgré une diminution par rapport à 2021. Ceci montre la qualité des projets soumis et les compétences acquises par les équipes, bien qu'on puisse constater un nombre de projets plus restreint.

Indicateur 1.2 « Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques » :

La diffusion des travaux et de leurs résultats auprès des agriculteurs, des conseillers agricoles et autres techniciens constitue un enjeu majeur pour rendre concrètes les innovations financées avec l'appui du programme 776.

Les activités de transfert des instituts techniques agricoles prennent des formes variées (formation, colloques, réunions, diffusion écrite, outils d'aide à la décision,) et empruntent divers canaux de diffusion.

Cet indicateur concernant la diffusion d'articles, reflète la capacité du réseau ACTA-ITA à diffuser largement les résultats obtenus via les médias traditionnels et numériques.

L'indicateur pour l'année 2022 a connu une diminution globale par rapport à l'année précédente. Les évolutions des différentes composantes de cet indicateur sont très contrastées. En effet, le nombre de publications scientifiques à comité de lecture, d'articles dans des actes de colloque et de brochures techniques ont doublé, tandis que les articles dans la presse papier et numérique ont baissé de 40 %. Cette diminution peut s'expliquer par la révision du mode de calcul de l'indicateur, qui ne mesure plus que les articles suffisamment détaillés pour permettre une réelle diffusion des résultats et références acquises dans le réseau. Cette baisse de l'indicateur est un artefact, qu'il conviendra de comparer avec les valeurs 2023.

Indicateur 1.3 « Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles » :

Cet indicateur reflète la capacité du réseau ACTA-ITA à communiquer directement sur les résultats obtenus auprès des conseillers agricoles, des techniciens et des agriculteurs. En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, une progression régulière était attendue.

Pour mémoire, la crise sanitaire était encore très présente durant le premier semestre 2022. La plupart des rencontres et journées techniques prévues ont été réalisées avec un retour au présentiel quand cela était possible, permettant ainsi de renouer le contact direct avec les conseillers et agriculteurs. Au final, le sous-indicateur sur l'organisation des journées techniques ou formations a légèrement dépassé les prévisions.

Comme mentionné en commentaires, l'indicateur relatif à la fréquentation des sites internet a été modifié entre 2021 et 2022. Par ailleurs, la plupart des instituts techniques utilisaient en 2022 l'outil Google Analytics pour mesurer l'audience de leurs sites. Or ce dernier a été mis en demeure par la CNIL de se mettre en conformité avec le RGPD, pour éviter le transfert de données personnelles et demander à l'utilisateur son autorisation pour utiliser des cookies. Cette modification entraîne une baisse du nombre de visiteurs « tracés » qu'il est difficile de quantifier. Il conviendra donc de comparer ce chiffre avec 2023 pour mesurer l'évolution de cet indicateur.

Le programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture » soutient la mise en œuvre d'actions de recherche appliquée, d'études et d'expérimentations (principalement par les instituts techniques agricoles) et de projets d'innovation. Il favorise le développement de partenariats et de synergies entre les instituts techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les organismes nationaux à vocation agricole et rurale, la recherche publique, les établissements d'enseignement supérieur et technique agricole, les instituts techniques agro-industriels et les professionnels, pour une diffusion rapide et large des résultats obtenus.

Dès l'année 2021, l'accent a été mis sur le renforcement du continuum entre recherche et innovation agricole, pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale, avec trois indicateurs :

- Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen ;
- Capacité des instituts techniques agricoles à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques ;
- Audience du réseau des instituts techniques agricoles auprès des conseillers agricoles, agriculteurs et techniciens.

Cette orientation a été confirmée dans le cadre des orientations PNDAR 2022-2027.

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Recherche appliquée et innovation	-23 737	65 020 000 70 812 180	65 020 000 70 788 442	65 020 000
02 – Fonction support	500 000 62 490	26 568	500 000 89 058	500 000
Total des AE prévues en LFI	500 000	65 020 000	65 520 000	65 520 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+21 969 402 (hors titre 2)	+21 969 402	
Total des AE ouvertes		87 489 402 (hors titre 2)	87 489 402	
Total des AE consommées	38 752	70 838 748	70 877 500	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Recherche appliquée et innovation	269 903	65 020 000 78 481 531	65 020 000 78 751 433	65 020 000
02 – Fonction support	500 000 186 337	26 999	500 000 213 336	500 000
Total des CP prévus en LFI	500 000	65 020 000	65 520 000	65 520 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+87 388 774 (hors titre 2)	+87 388 774	
Total des CP ouverts		152 908 774 (hors titre 2)	152 908 774	
Total des CP consommés	456 240	78 508 529	78 964 769	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2021</i>			
	<i>Consommation 2021</i>			
01 – Recherche appliquée et innovation	3 050 000	62 584 600	65 634 600	65 634 600
	-36 548	67 515 446		67 478 898
02 – Fonction support	300 000		300 000	300 000
	231 907	33 763		265 670
Total des AE prévues en LFI	3 350 000	62 584 600	65 934 600	65 934 600
Total des AE consommées	195 359	67 549 209		67 744 568

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2021</i>			
	<i>Consommation 2021</i>			
01 – Recherche appliquée et innovation	3 050 000	62 584 600	65 634 600	65 634 600
	174 506	55 541 983		55 716 489
02 – Fonction support	300 000		300 000	300 000
	61 886	40 184		102 070
Total des CP prévus en LFI	3 350 000	62 584 600	65 934 600	65 934 600
Total des CP consommés	236 392	55 582 166		55 818 558

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	195 359	500 000	38 752	236 392	500 000	456 240
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	231 907	500 000	62 490	61 886	500 000	186 337
Subventions pour charges de service public	-36 548	0	-23 737	174 506	0	269 903
Titre 6 – Dépenses d'intervention	67 549 209	65 020 000	70 838 748	55 582 166	65 020 000	78 508 529
Transferts aux entreprises	-189 878	0	-8 483	0	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	-4 000	0	-10 154	4 000	0	75 216
Transferts aux autres collectivités	67 743 087	65 020 000	70 857 385	55 578 166	65 020 000	78 433 314
Total hors FdC et AdP		65 520 000			65 520 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+21 969 402			+87 388 774	
Total*	67 744 568	87 489 402	70 877 500	55 818 558	152 908 774	78 964 769

* y.c. FdC et AdP

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS D'OUVERTURE DE CRÉDITS (ARTICLE 21)

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/12/2022		14 377 977		14 377 977				
Total		14 377 977		14 377 977				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022		7 591 425		73 010 797				
Total		7 591 425		73 010 797				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		21 969 402		87 388 774				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Recherche appliquée et innovation		65 020 000 70 788 442	65 020 000 70 788 442		65 020 000 78 751 433	65 020 000 78 751 433
02 – Fonction support		500 000 89 058	500 000 89 058		500 000 213 336	500 000 213 336
Total des crédits prévus en LFI *	0	65 520 000	65 520 000	0	65 520 000	65 520 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+21 969 402	+21 969 402		+87 388 774	+87 388 774
Total des crédits ouverts	0	87 489 402	87 489 402	0	152 908 774	152 908 774
Total des crédits consommés	0	70 877 500	70 877 500	0	78 964 769	78 964 769
Crédits ouverts - crédits consommés		+16 611 903	+16 611 903		+73 944 005	+73 944 005

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	65 520 000	65 520 000	0	65 520 000	65 520 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	65 520 000	65 520 000	0	65 520 000	65 520 000

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI 2022 d'un montant de 65 520 000 € en AE et en CP ont été complétés, en cours de gestion, à hauteur de :

- 7 591 425 € en AE et de 73 010 797 € en CP au titre des reports de crédits 2021 sur 2022 ouverts par arrêté du 18 février 2022 portant report de crédits ;
- 14 377 977 € en AE/CP au titre des excédents de recettes du CASDAR 2022 ouverts par arrêté du 26 décembre 2022. Du fait de leur ouverture tardive dans l'année, ces crédits ont fait l'objet de reports sur 2023 pour le financement de dispositifs s'inscrivant dans les thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027.

Au total les crédits ouverts sur le programme 776 s'élèvent à 21 969 402 € en AE et à 87 388 774 € en CP.

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 87 489 402	CP ouverts en 2022 * (P1) 152 908 774
AE engagées en 2022 (E2) 70 877 500	CP consommés en 2022 (P2) 78 964 769
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 22 643 906
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 16 611 903	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 56 320 863

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 66 530 204				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 66 530 204	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 22 643 906	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 43 886 298
AE engagées en 2022 (E2) 70 877 500	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 56 320 863	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 14 556 637
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 58 442 935
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 19 853 366
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 38 589 569

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer au 31/12/2022 s'élèvent à 58 442 935 € contre 66 530 204 € en 2021. La baisse témoigne des efforts réalisés pour rattraper le retard dans les décaissements induit en particulier par les avenants de prolongation accordés dans le cadre de la crise Covid.

Ce reliquat correspond à hauteur de 45 106 934 € soit 77,18 % au restant dû sur les projets pluriannuels engagés les années antérieures. En effet, des seconds versements sont prévus en cours de projet et le paiement du solde est réalisé à la remise de justificatifs techniques et financiers.

La part des soldes des programmes annuels dont les programmes Inter instituts des ITA représente 16,31 % soit 9 533 195 €, celle des actions d'accompagnement est de 6,35 % soit 3 709 154 M€. Le reliquat des dépenses de fonctionnement est de moins de 1 % et s'élève à 93 652 €.

Justification par action

ACTION

01 – Recherche appliquée et innovation

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Recherche appliquée et innovation		65 020 000	65 020 000		65 020 000	65 020 000
		70 788 442	70 788 442		78 751 433	78 751 433

Le montant réalisé en AE de 70 788 442 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré de 2 142 026 € correspondant aux retraits d'engagements sur années antérieures effectués lors de l'instruction de soldes des programmes et des projets. En application de l'article 160 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et de la partie 8 du recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État, le montant de ces retraits a été rendu indisponible.

La consommation effective en AE est de 72 930 469 € et de 78 751 433 en CP

Les crédits de l'action 01 ouverts en LFI de 65 020 000 en AE/CP ont été complétés par :

- l'ouverture des reports des crédits 2021 sur 2022 à hauteur de 7 591 425 € en AE et de 72 792 867 € en CP. A noter que 217 930 € en CP ont été reportés sur l'action 02 « Fonction support » ;
- la reprogrammation en gestion de de 380 000 € en AE/CP depuis l'action 02 « Fonction support » vers l'action 01 « Recherche appliquée et innovation » ;
- l'ouverture d'excédents de recettes de 14 377 977 € en AE/CP.

Les crédits ouverts suite aux excédents de recettes 2022 n'ont pas été intégrés dans la programmation des dépenses 2022 du fait de leur ouverture tardive par arrêté du 26 décembre 2022. Une demande de report sur la gestion 2023 a été accordée pour le financement de dispositifs s'inscrivant dans les thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027.

Ainsi, hors ouverture d'excédents de recettes, les ressources 2022 disponibles sur l'action 01 ont été de 72 991 425 € en AE et de 138 192 867 € en CP.

La sous-exécution est de de 60 956 € en AE et de 59 441 434 € en CP soit un taux de consommation respectif de 99,91 % en AE et de 57 % en CP.

Les programmes des instituts techniques agricoles ainsi que les appels à projets, les projets commissionnés et les actions transversales prévus dans la programmation du PNDAR 2022 ont été engagés dans leur ensemble.

Le niveau de reliquat de CP correspond principalement au restant dû sur les projets pluriannuels engagés les années antérieures. En effet, des seconds versements sont prévus en cours de projet et le paiement du solde est réalisé à la remise des justificatifs techniques et financiers.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-23 737		269 903
Subventions pour charges de service public		-23 737		269 903
Titre 6 : Dépenses d'intervention	65 020 000	70 812 180	65 020 000	78 481 531
Transferts aux entreprises		-8 483		
Transferts aux collectivités territoriales		-10 154		75 216
Transferts aux autres collectivités	65 020 000	70 830 817	65 020 000	78 406 315
Total	65 020 000	70 788 442	65 020 000	78 751 433

Les montants négatifs en AE indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent à des retraits d'engagement sur années antérieures réalisés lors de l'instruction du solde de projets.

Au total, sur l'ensemble des catégories de dépenses de l'action 01, les retraits d'engagements s'élèvent à 2 142 026 €. **La consommation effective en AE des dispositifs inscrits sous l'action 01 est de 72 930 469 € et porte sur la catégorie « Transferts aux autres collectivités ».**

La mise en œuvre des nouvelles orientations de la programmation PNDAR 2022-2027 s'articule autour de 9 thèmes prioritaires, contre 21 pour le PNDAR précédent.

L'ensemble des dispositifs du PNDAR, dont les programmes pluriannuels et les appels à projets, sont orientés pour servir ces priorités thématiques, avec des démarches contribuant à la reconception des systèmes et/ou à la recherche d'alternatives, et qui soient autant que possible multi-acteurs, inter-filières et territorialisées.

Des mesures de simplifications ont été introduites, avec en particulier une redéfinition des périmètres des appels à projets (AAP) nationaux, qui ne sont plus qu'au nombre de 3 dans un souci de lisibilité.

Dans ce cadre rénové, les dispositifs financés en 2022 ont été les suivants :

- les programmes annuels et les programmes inter instituts mis en œuvre par les instituts techniques agricoles en 2022 à hauteur de **46 674 417 € en AE et 37 339 534 € en CP.**

La programmation 2022-2027 du PNDAR a vu l'émergence, en 2022, de 5 programmes pluriannuels inter-instituts avec pour objectif de traiter en inter-filières les problématiques liées :

- aux réseaux d'élevage mené par l'IDELE ;
- à l'atteinte de la multiperformance des systèmes de production en valorisant les synergies entre ateliers et entre acteurs (MULTIPERF) porté par AVALIS ;
- à la mobilisation du levier du numérique pour soutenir la conception, le déploiement, le pilotage et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants mené par l'ACTA ;
- aux synergies pour la production et le transfert de références entre les modes de production Bio et non Bio porté par l'ACTA ;
- à l'atténuation du changement climatique dans les systèmes agricoles français mené par l'IDELE.

Le financement 2022 de ces programmes Inter instituts a été de 8 610 463 € en AE et de 6 888 370 € en CP.

- La mise en œuvre par FranceAgriMer de trois appels à projets (AAP) nationaux révisés « Connaissances », " Co-innovation " et " Démultiplication ".

Le financement s'est porté à **18 148 380 € en AE et à 15 426 123 € en CP.**

L'appel à projet relatif au plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble opéré par FranceAgriMer a été renouvelé à hauteur de **900 000 € en AE et de 765 000 € en CP.**

- Les soutiens à l'animation des 10 projets de réseaux mixtes technologiques agréés dans le cadre de l'appel à propositions 2018 avec un agrément au 1^{er} janvier 2020 ont été prolongés sur les années 2023 et 2024 pour un financement complémentaire de **1 439 990 € en AE et de 431 997 € en CP**.
- Une première action d'animation transversale a été engagée sur l'une des 9 thématiques prioritaires : « Accompagner l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique, en s'appuyant notamment sur une gestion économe et efficiente de l'eau » (projet ATCLIMA) coordonnée par Chambres d'agriculture France (ex APCA). **Le financement s'est porté à 299 653 € en AE et à 89 896 € en CP**.
- Deux actions d'accompagnement venant en appui des actions des ITA, coordonnées par l'ACTA ont été renouvelées :
 - la prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 des travaux de la cellule Recherche Innovation Transfert (RIT) sur la période 2021-2023 avec un financement additionnel de **145 695 € en AE et de 87 417 € en CP** ;
 - la prolongation jusqu'au 31 décembre 2024 de l'animation du réseau national d'expertise scientifique et techniques sur les sols (RNEST) pour une subvention de **49 997 € en AE et de 14 999 € en CP**.
- L'accompagnement de l'animation de 2 unités mixtes technologiques (UMT), mené par l'IDELE, a été financé à hauteur de **80 000 € en AE et 24 000 € en CP** :
 - UMT « SESAM » qui vise à apporter des connaissances et des outils autour des services rendus par les systèmes allaitants multiperformants ;
 - UMT « GPR » qui vise à consolider et à amplifier la génétique pour un élevage durable des petits ruminants.

A travers les dispositifs de projets commissionnés, il a été financé :

- deux importants projets de recherche de solutions alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires :
 - le « Plan de sortie du Phosmet » qui vise à coordonner l'ensemble des acteurs et des projets de R&D de façon à aboutir, dans les délais fixés par le plan d'action associé, à des stratégies opérationnelles de lutte alternatives au Phosmet pour la protection phytosanitaire du colza. Ce plan comporte une action d'animation de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan, co-portée par INRAE et Terres Inovia pour un montant de **205 195 € en AE et de 61 558 € en CP**, et un appel à projet spécifique opéré par FranceAgriMer, pour un total de **2 294 805 € en AE et de 1 950 584 € en CP**.
 - le « Plan alternatives d'urgence phytosanitaire Fruits et Légumes », mis en œuvre par le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL), qui consiste à expérimenter 24 solutions alternatives pour la protection phytosanitaire des fruits et légumes dans un contexte de retrait de substances actives. Le financement en AE est de **2 492 336 € en AE**.
- un projet de recherche appliquée sur les facteurs affectant la disponibilité en eau et en nutriments en lavandiculture, porté par le Centre régionalisé interprofessionnel d'Expérimentation en plantes à parfum aromatiques et médicinales (CRIEPPAM), à hauteur de **200 000 € en AE et de 60 000 € en CP**. Le projet a pour objectif d'identifier les pratiques agronomiques favorisant la nutrition hydrique et minérale des lavanderaies en conditions de changement climatique.

Au titre des dispositifs engagés les années antérieures à 2022, il a été payé un total de **22 500 324 € en CP** :

- 15 808 993 € au titre des soldes 2020 et 2021 des programmes annuels et des actions thématiques transversales menées par les ITA ;
- 823 315 € pour le solde d'actions d'accompagnement ;
- 5 868 016 € au titre des seconds versements et des soldes d'appels à projets.

ACTION**02 – Fonction support**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Fonction support		500 000 89 058	500 000 89 058		500 000 213 336	500 000 213 336

Le montant réalisé en AE de 89 058 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré de :

- 12 700 € correspondant à un retrait d'engagement sur année antérieure effectuée lors de l'instruction d'un solde ;
- 1 629 € correspondant à un rétablissement de crédits en AE/CP réalisé suite à remboursement d'un trop perçu par INRAE. Conformément aux dispositions du recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État, ce remboursement s'est traduit par un rétablissement de crédit venant en atténuation des dépenses réalisées.

La consommation effective est de 103 387 € en AE et de 214 965 € en CP.

Les crédits de l'action 02 ouverts en LFI d'un montant de 500 000 € en AE/CP ont fait l'objet d'une reprogrammation en gestion de 380 000 € en AE/CP vers l'action 01 " Recherche appliquée et innovation ».

Les ressources disponibles sur l'action 02 ont été de 121 629 € en AE et de 339 560 € en CP (dont 1 629 € de rétablissement de crédits).

La sous-exécution est de 18 242 € en AE et de 124 595 € en CP soit un taux de consommation respectif de 85 % en AE et de 63 % en CP.

Le reliquat en CP correspond principalement au solde restant dû sur les dépenses de fonctionnement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	500 000	62 490	500 000	186 337
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000	62 490	500 000	186 337
Titre 6 : Dépenses d'intervention		26 568		26 999
Transferts aux autres collectivités		26 568		26 999
Total	500 000	89 058	500 000	213 336

La gestion de la fonction support du programme 776 est réalisée par la DGER.

L'exécution de 103 387 € en AE et de 214 965 € en CP couvre :

- les frais d'organisation de séminaires techniques dans le champ du développement agricole et rural 45 441 € en AE et 31 809 € en CP ;

- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural des instituts et des appels à projets pour 2 990 € en AE/CP : organisation de réunions techniques, frais de déplacements des personnels DGER et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER).
- les dépenses de formations ou d'études dans le champ du développement agricole et rural permettant une amélioration des missions menées dans le cadre du programme : 2 736 € en AE/CP ;
- les frais de mise en page du rapport thématique PNDAR 2021 : 2 220 € en AE/CP
- les dépenses d'expertises scientifiques menées dans le cadre d'un appui technique du PNDAR : 50 000 € en AE et 30 000 € en CP.

Au titre des prestations engagées les années antérieures, il a été payé un total de **145 211 € en CP** correspondant aux paiements réalisés au titre de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte et la migration du SI en appui au suivi des programmes (logiciel DARWIN).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
FranceAgriMer (P149)	10 253 033	8 202 426	17 804 000	17 804 000	20 663 629	19 782 796
Transferts	10 253 033	8 202 426	17 804 000	17 804 000	20 663 629	19 782 796
ANSES - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)		57 449				
Transferts		57 449				
Universités et assimilés (P150)		75 986			-18 758	
Transferts		75 986			-18 758	
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	743 400	474 684			-59 006	334 125
Subventions pour charges de service public		71 194			-23 737	269 903
Transferts	743 400	403 490			-35 268	64 223
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	5 673 757	4 592 024	4 937 000	4 937 000	5 085 584	7 251 959
Subventions pour charges de service public		103 312				
Transferts	5 673 757	4 488 712	4 937 000	4 937 000	5 085 584	7 251 959
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	250 000				-19 800	75 000
Transferts	250 000				-19 800	75 000
Total	16 920 190	13 402 569	22 741 000	22 741 000	25 651 649	27 443 880
Total des subventions pour charges de service public		174 506			-23 737	269 903
Total des transferts	16 920 190	13 228 063	22 741 000	22 741 000	25 675 387	27 173 977

En 2022, les transferts aux opérateurs ont été les suivants :

FranceAgriMer : 21 343 185 € en AE et 19 782 795 € en CP

Dans le cadre du PNDAR 2022-2027, FranceAgrimer (FAM) a été chargé de la mise en œuvre des trois nouveaux appels à projets nationaux AAP « Connaissances », « Co-Innovation » et « Démultiplication ».

La dotation pour ces appels à projet a finalement été portée à 18 148 380 € en AE ce qui a permis en plus du financement des 42 lauréats sélectionnés de pouvoir subventionner aussi les 3 premiers projets de chacune des listes complémentaires de ces AAP soit 45 projets au total financés sur des AE 2022. Un montant en CP de 15 426 123 € a été versé.

Par ailleurs, au titre du « Plan de sortie du Phosmet » qui vise à coordonner l'ensemble des acteurs et des projets de R&D de façon à aboutir, dans les délais fixés par le plan d'action associé, à des stratégies opérationnelles de lutte alternatives au phosmet pour la protection phytosanitaire du colza, FAM a été désigné comme opérateur en gestion 2022 pour la mise en œuvre de l'appel à projet spécifique subventionné à hauteur de 2 294 805 € en AE et 1 950 584 € en CP. 6 projets ont été retenus et financés dans ce cadre.

Enfin, un montant de 900 000 € en AE et de 765 000 € en CP est venu compléter la dotation 2022 de FAM au titre de l'appel à proposition pour le plan de « Lutte contre le dépérissement du vignoble » qui vise à lutter contre les différents facteurs qui interviennent dans le dépérissement du vignoble.

Un versement de 1 641 088 € en CP a été réalisé suite à l'instruction des soldes de l'AAP « Expérimentations » 2017 et 2018.

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | Justification au premier euro

Le montant réalisé en AE de 20 663 629 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré d'un montant 679 556 € correspondant aux retraits sur engagements antérieurs réalisés lors de l'instruction de soldes.

ACTA : 5 613 003 € en AE et 7 251 959 € en CP

La programmation 2022-2027 du PNDAR a vu l'émergence, en 2022, de programmes pluriannuels inter-instituts avec pour objectif de traiter en inter-filières les problématiques qui le nécessitent. Ces programmes inter-instituts prennent le relai des actions thématiques transversales (ATT) de la programmation précédente, qui avaient permis de tester cette modalité inter-instituts.

En complément de son programme pluriannuel de recherche et de développement agricole et rural, l'ACTA a ainsi mis en œuvre 2 programmes inter-instituts pour :

- la « Mobilisation du levier numérique pour soutenir la conception, le pilotage, le déploiement et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants » ;
- les " Synergies pour la production et le transfert de références entre les modes de production Bio et non Bio ».

Le financement de ces dispositifs 2022 ainsi que le versement des soldes du programme annuel 2021 et de l'ATT " Agriculture biologique, biodiversité fonctionnelle et biocontrôle, économie circulaire 2020 et 2021 s'est élevé à 5 057 311 € en AE et à 6 494 669 € en CP.

Au titre de la prolongation pour les années 2022-2023 de l'animation des réseaux mixtes technologiques agréés au 1^{er} janvier 2019 dont l'ACTA est le chef de file de 3 projets agréés, une subvention de 360 000 € en AE et de 108 000 € en CP a été attribuée.

Par ailleurs, les actions d'accompagnement suivantes au titre de 2022 et de soldes 2019 et 2020 ont fait l'objet d'un financement à hauteur de 195 692 € en AE et de 493 817 € en CP :

- travaux de la cellule Recherche-Innovation-Transfert ;
- maintenance et à l'animation de la plateforme R&D AGRI
- animation du réseau national d'expertise scientifique et techniques sur les sols (RNEST)

Enfin, des versements au titre de restant dû sur des projets antérieurs de recherche technologique, d'innovation et de partenariat sont venus compléter le transfert vers l'ACTA de 155 473 €.

Le montant réalisé en AE de 5 085 584 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré d'un montant 527 418 € correspondant aux retraits sur engagements antérieurs réalisés lors de l'instruction de soldes de programmes annuels, d'actions d'accompagnement et de projets.

INRAE :

Les versements effectués correspondent au paiement de soldes de projets d'années antérieures relatifs aux actions du domaine de la « Semences et sélection végétales » et des projets l'ERA-NET Core Organic Cofund.

Le total de -59 006 € correspond à des retraits sur engagements antérieurs réalisée lors de l'instruction de soldes.

Écoles d'enseignement agricole et vétérinaire : -19 800 € en AE et 75 000 € en CP_

L'institut Agro est lauréat du projet commissionné 2021 Glycos'EPA « Accompagnement des établissements d'enseignement agricole vers la sortie du glyphosate » qui vise à répondre à une des priorités du Plan Enseigner à produire autrement (EPA2), et accompagner la sortie du glyphosate des exploitations de l'enseignement agricole.

Le transfert de 75 k€ en CP correspond au premier versement conditionné à la remise des justificatifs techniques et financiers qui ont été produits en 2022.

Le montant de -19 800 € en AE indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au montant du retrait d'engagement antérieur réalisé lors de l'instruction du solde de l'action d'accompagnement 2012 « Agrobiosciences : outils juridiques, économiques et réglementaires d'une agriculture compétitive et durable » portée par l'ENSFEA.